

A Vierzon, le 30.05.2022

Objet : Informations fibre optique à destination des entreprises de construction (maison individuelle, local professionnel, lotissement, immeuble...)

Madame, Monsieur,

Conformément aux dispositions du contrat de Délégation de Service Public conclue avec les acteurs publics réunis au sein de Berry Numérique et du RIP 36, nous avons la responsabilité de commercialiser, exploiter et effectuer la maintenance du réseau fibre optique très haut débit sur l'ensemble des communes du Cher et de l'Indre, à l'exception de la zone d'initiative privée (agglomérations de Bourges et Châteauroux ainsi que la ville de Vierzon, détail sur <https://bit.ly/3xsiic>).

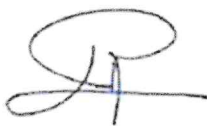
Ainsi, compte tenu du cadre législatif et réglementaire qui impose aux constructeurs le pré-équipement en fibre optique des constructions neuves (pavillons, immeubles collectifs, lotissements, etc.), nous vous informons des démarches à réaliser, ou à faire réaliser par les maitres d'ouvrage des projets :

- Pour la construction d'une maison individuelle, d'un pavillon ou d'un local professionnel, une demande d'adduction au réseau télécom doit être faite sur le site internet de Berry Fibre Optique (<https://berryfibreoptique.fr/>) dans la rubrique « Nouvelles constructions », en passant commande pour une étude et une visite terrain. Un devis de travaux sera ensuite proposé pour la réalisation de l'adduction. Nous attirons votre attention sur le délai nécessaire pour réaliser cette adduction, généralement de 3 à 6 mois. Cette démarche remplace la démarche « historique » qui consistait à faire une demande de « raccordement maison neuve » auprès d'Orange.
- Pour la construction d'un lotissement / Groupe de maison, Immeuble, nous vous invitons à prendre connaissance des règles d'ingénierie à respecter lors de vos travaux et à vous munir des documents nécessaires au remplissage du formulaire de contact accessible via ce lien : [https://berryfibreoptique.fr/Je suis une entreprise de construction](https://berryfibreoptique.fr/Je_suis_une_entreprise_de_construction)

Nous tenons à vous remercier par avance de votre collaboration et restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos considérations distinguées.

Laurent ROUSSAT
Directeur BFO



COURRIER ARRIVE LE
U 3 JUIN 2022